



Paris, le 28 février 2020

Monsieur Pascal BERNARD
Direction des Ressources Humaines
des Ministères chargés des Affaires Sociales

Madame Florence DUBO
Direction Générale des Ressources Humaines
des Ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse,
de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de
l'Innovation

ref : SNEP/MJS/GN/2020/02/28

objet : classe exceptionnelle 2020 des PTP JS

Monsieur le Directeur, Madame l'adjointe au Directeur Général,

En cette année de transition concernant le transfert des missions et personnels Jeunesse et Sports vers l'Éducation Nationale, le SNEP-FSU tient à vous alerter sur certaines difficultés concernant la gestion des promotions à la classe exceptionnelle des professeurs de sport et des CTPS.

Comme vous le savez, la classe exceptionnelle des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports a été mise en œuvre avec 1 an et ½ de retard par la DRH des ministères sociaux : les CAP attribuant les promotions 2017 et 2018 se sont tenues en mars 2019 tandis que les CAP relatives aux promotions 2019 ont eu lieu en septembre 2019, pénalisant certains collègues partis en retraite avant même d'avoir pu être promus.

Pour les prochaines promotions, le SNEP-FSU ne souhaite pas que la DRH reconduise les critères et modalités utilisés en 2017, 2018 et 2019. En effet, les campagnes précédentes ont mis en lumière de nombreuses injustices que nous avons à plusieurs reprises dénoncées, notamment :

- l'absence de barèmes qui rend les promotions discrétionnaires voire arbitraires
- le caractère discriminant des fonctions (vivier 1) qui excluent une grande majorité d'agents (pourtant très méritants !)
 - les CAS, les formateurs et même les CTR ne sont pas éligibles en tant que tels; seuls les DTN, certains entraîneurs nationaux et quelques collègues exerçant des fonctions d'encadrement peuvent être promus
 - la plupart des collègues éligibles ont été promus, notamment chez les CTPS ; la perte de promotions par manque de candidats éligibles au vivier 1 serait inacceptable pour nos professions
- le nombre insuffisant de promotions

La DRH des ministères sociaux nous avait promis de faire ensemble un bilan des 3 premières campagnes de promotions à la classe exceptionnelle, afin d'examiner notamment l'opportunité d'un éventuel élargissement des fonctions permettant d'être éligibles au titre du vivier 1. Les organisations syndicales avaient aussi demandé que soit abordée la question des ratios pro/pro (hors classe) au regard notamment du protocole Kanner qui prévoyait des mesures de compensation pour les CTPS qui ont vu la durée de leur carrière allongée avec PPCR.

Initialement programmée en décembre 2019 (puis début janvier 2020), cette réunion de travail avait été annulée en raison des mouvements sociaux mais n'est toujours pas reprogrammée à ce jour...

Si l'Administration souhaite que les CAP correspondantes statuent avant le 1er juin 2020, date de transfert des missions JS à l'Education nationale et de création des nouvelles structures déconcentrées, il ne tient qu'à elle d'organiser au plus vite ce temps de travail pour ensuite entamer au plus vite les procédures réglementaires afin de modifier les arrêtés sur les fonctions.

Dans l'hypothèse où l'Administration serait dans l'incapacité d'organiser ces CAP avant le 1er juin, nous considérons toutefois qu'elle doit se donner les moyens pour qu'elles aient lieu fin juin-début juillet (ou à défaut début septembre).

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, Madame l'adjointe au Directeur Général, à l'expression de notre considération distinguée.

Gwénaëlle NATTER

Secrétaire Nationale

PJ :

- notre courrier FSU du 19/03/18 sur les difficultés de mise en œuvre PPCR enseignants dans le champ Jeunesse et Sports
- le protocole PPCR sur les CTPS signé du ministre P. Kanner